

Appel à Manifestation d'Intérêt  
« Territoire engagé pour  
mon environnement, ma santé »



**Zéro pesticide dans nos villes & villages**

*« Action - Retour d'Expérience »*

*Communauté de Communes Sud Vendée Littoral*



Sud Vendée Littoral  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## 1. La collectivité

**Nom:** Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

**Adresse:** 107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85400 Luçon

**Type de collectivité ou territoire:** Communauté de communes

**Site internet:** <https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/>

**Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...):**

[https://www.facebook.com/sudvendeelittoral.marais.poitevin.Vendee/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/sudvendeelittoral.marais.poitevin.Vendee/?ref=page_internal)

**Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...):** CLS

**Typologie de territoire :** Territoire peu dense

**Population (nombre) de votre collectivité ou territoire :** 56233 hab.

## 2. Présentation de l'action en santé-environnement

### Titre : Zéro pesticide dans nos villes & villages

**Contexte** : Dans le cadre du Contrat Régional Bassin Versant du Lay, la Communauté de Communes à répondu à un appel à projet pour accompagner les communes dans la transition vers le zéro pesticide. La réponse de la Communauté de Communes faisait apparaître un projet sur 3 ans ventilé sur différents postes : de la formation, de la communication, de l'acquisition de matériel, de la coordination et un accompagnement des communes sur la partie cimetières.

Les objectifs affichés de ce projet sont :

- de poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides pour arriver en finalité à zéro pesticide,
- contribuer à améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions phytosanitaires,
- préserver la santé des agents et des administrés.

Cette action est principalement axée sur l'aménagement des cimetières qui sont de véritables points noirs pour les communes qui souhaitent bannir les pesticides de ces lieux.

**Description/objectifs de l'action en santé-environnement** : La Communauté de Communes à transmis un questionnaire aux communes afin de recenser leur besoins et attentes sur le sujet.

La présentation des résultats de cette enquête a été faite le 15 mai 2018, en présence d'une grande partie des communes (agents et élus). L'attente des communes étant principalement sur l'accompagnement dans l'usage, la réduction ou la disparition de l'usage des pesticides ; une attente également sur la formation des agents techniques communaux à l'évolution de leurs pratiques en particulier dans les cimetières.

Le 27 juin 2018, les communes ont été invitées à la signature de la charte d'engagement proposée par la Communauté de Communes. Cet engagement consiste pour les communes à communiquer les éléments techniques et transmettre les indicateurs de suivis, à laisser la possibilité aux agents communaux de suivre le cycle de formation, à communiquer sur la démarche et à créer un binôme agent/élu. Quant à la Communauté de Communes, cette dernière s'engage à assurer la mise en oeuvre opérationnelle de l'action, assurer le financement, et mettre à disposition des communes des outils de communications. Pour répondre aux attentes des communes, un cycle de formation est proposé avec les différents partenaires (CPIE, CFPPA Lycée Nature et CAUE de la Vendée). Ce cycle de formation s'articule en plusieurs temps forts avec notamment des temps partagés avec les binômes agents/élus.

Ce cycle de formation s'appuie sur 2 chantiers "test" avec une typologie du cimetière différente et un effectif d'agents dédiés à l'entretien des espaces verts différents.

L'objectif est donc de réaliser 2 chantiers "test" sur une période de 18 mois (de janvier 2019 à juin 2020). A l'issue de cette période la Communauté de Communes pourra proposer aux communes volontaires de réaliser leur chantier en fournissant aux communes l'ensemble des outils pour atteindre l'objectif d'un cimetière zéro pesticide.

Ces outils sont de plusieurs ordres et comprennent, la formation des agents qui aura eu lieu sur toute la période précédente, la fourniture des outils de communication et la fourniture de plantes et graines nécessaires à la mise en place d'un cimetière paysager.

**Résultats attendus ou observés de l'action** : L'objectif est de supprimer intégralement l'utilisation des pesticides dans les lieux publics où l'utilisation est encore autorisée, principalement dans les cimetières.

**Populations "cibles" de l'action** : les agents communaux et la population

**Facteurs de réussite de l'action** : les facteurs de réussite sont nombreux :

- un cycle de formation qui s'appuie sur des exemples concrets que les agents peuvent s'approprier.

- un cycle de formation construit avec des acteurs et intervenants variés avec chacun une plus-value importante
- la création d'un binôme agent/élu qui permet de comprendre les attentes et les contraintes des uns et des autres
- une synergie de groupe qui favorise les échanges et le travail en réseau

**Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) :** plus de 1 an

**Année de mise en œuvre de l'action :** 2019

**Thématique(s) :**

- Intégrer la SE dans l'action publique (fonctionnement, transversalité), stratégie en SE,
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...)

**Mots-clefs :** pesticides, qualité de l'eau, cimetières

### 3. Montage

**Gouvernance :** Les différentes étapes du projet ont été validées par la commission environnement et/ou le bureau communautaire.

Le plan de formation a été proposé par un groupe de travail constitué des partenaires et techniciens.

**Partenaires impliqués dans le l'action :**

- Partenaire(s) privé(s) : CFPPA Lycée Nature
- Partenaire(s) associatif(s) : CPIE Sèvre et bocage
- Partenaire(s) public(s) :
  - CAUE Vendée,
  - CNFPT.
- Partenaire(s) financier(s) : Région Pays de la Loire

-----  
A retrouver sur le site : [territoire-environnement-sante.fr](http://territoire-environnement-sante.fr)



*Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.*

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*